

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2373

20 octobre 2007

SOMMAIRE

3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l.	113904	KPI Residential Property 7 S.à r.l.	113903
Aardvark Real Estate	113885	KPI Residential Property 8 S.à r.l.	113888
AFD Saint Martin C S.à r.l.	113891	Luxfen, s.à r.l.	113892
Altraplan Luxembourg S.A.	113904	Marmor und Granit International A.G. ..	113858
Aricent Holdings Luxembourg	113885	MedVest	113892
Artemis Real Estate	113885	Nutriconcept S.A.	113885
ASI (Luxembourg) S.à r.l.	113886	PE Capital S.A.	113858
Bakeries Luxembourg S.A.	113903	Pillarlux Bretigny Sàrl	113888
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.	113899	Pillarlux Holdings 2 Sàrl	113879
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l.	113899	Pillarlux Holdings Sàrl	113879
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l.	113899	Pillarlux Matran S.à r.l.	113879
Bridinvest Holding S.A.	113903	Pillarlux Roeselare Sàrl	113888
Citadel Global Trading S.à r.l.	113889	Pillarlux Sintra Sàrl	113888
Corning Finance Luxembourg S.à r.l.	113892	Porto Restaurant S.à r.l.	113876
DH New Investment VIII S.à r.l.	113858	Pressti doc S.A.	113900
Easy Print S.A.	113900	Publifund	113866
Gestion GIC S.à r.l.	113858	RC Europe S.A.	113904
Global Gestion s.à r.l.	113900	Sage Acquisition (Lux) S.à r.l.	113897
Kauri Capital 1	113892	SDS Luxembourg	113885
Kauri Capital 1	113877	Tradition Luxembourg S.A.	113876
Kauri Capital Properties	113865	Tulip Industries Benelux S.à r.l.	113876
Kauri Capital Properties	113880	Verandas Grand-Ducales S.A.	113904
Kauri Capital Stapel Centre	113883	Winplan Assurance Luxembourg S.A. ..	113904
Klermo S.A.	113897	Winston Holding S.A.	113901
		Winston S.A., SPF	113901

Gestion GIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

GESTION GIC SARL
INDEPENDANT S.A.R.L.
Gérant de Société
Signature

Référence de publication: 2007113456/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07595. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Marmor und Granit International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.960.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G.
A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113460/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07578. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

PE Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 116.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007113462/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06337. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

DH New Investment VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.856.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty second day of the month of August.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by way of a proxy dated 21st August 2007 (which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company DH NEW INVESTMENT VIII S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH NEW INVESTMENT VIII S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The annual accounts are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, DHCRE II HOLDCO II S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up the 500 (five hundred) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately [] Euros (€ []).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

2. The following persons are named managers (each with single signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 April 1956, Briey (France)

Mrs Valérie Scholtes, Employee, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 December 1974, Leuven (Belgium)

Mr John Whiteley, Financial Officer, 14, Fallows Green, Harpenden, Hertfordshire, AL5 4HD, United Kingdom, 13 November 1958, Horbury (United Kingdom)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg conformément à une procuration datée du 21 août 2007 (qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

La partie comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée DH NEW INVESTMENT VIII S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DH NEW INVESTMENT VIII S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré

provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de géant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, DHCRE II HOLDCO II S.à r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de EUR 12,500.- (douze mille cinq cents euros) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, 29 avril 1956, Briey (France)

Madame Valérie Scholtes, Employée, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 23 décembre 1974, Leuven (Belgium)

Monsieur John Whiteley, Financial Officer, 14, Fallows Green, Harpenden, Hertfordshire, AL5 4HD, United Kingdom, 13 novembre 1958, Horbury (United Kingdom)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, Relation: LAC/2007/23870. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114159/211/388.

(070130771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007114094/239/12.

(070130646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Publifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.063.

L'an deux mille sept, le trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PUBLIFUND (la «Société»), ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 27 octobre 1993, numéro 512.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 29 janvier 1999, publié au Mémorial numéro 355 du 19 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Caroline Dufresne, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Geneviève Haury, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Steve D'Amico, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les actionnaires nominatifs en date du 14 juin 2007.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence.

Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur actions en circulation, actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 12 juin 2007 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

2. Modification de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts, comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de toutes espèces, en parts d'organismes de placement collectif et en instruments du marché monétaire dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles conformément à la Partie II de la loi du 20 décembre 2002».

3. Modification de l'article 5 second paragraphe comme suit:

«Le capital minimum de la Société est de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et a du être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

4. Modification de l'article 5 paragraphe 8 comme suit:

«Pour déterminer le capital de la société, les avoirs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments. Le capital consolidé de la Société sera exprimé en euro.»

5. Modification de l'article 5 paragraphe 9 comme suit:

«En outre, s'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, le conseil d'administration pourra décider de fusionner ou de supprimer un ou plusieurs compartiments en annulant les actions de ce(s) compartiment(s) soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) l'entière des avoirs nets y afférents, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente. La décision du conseil d'administration sera publiée dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux des pays où les actions de la SICAV seraient distribuées.

Une telle décision de fusion ou de suppression d'un ou de plusieurs compartiments peut être motivée par un changement de la situation économique et politique des pays dans lesquels (a) des investissements sont effectués ou (b) les actions du ou des compartiment(s) concerné(s) sont distribuées.

En attendant que la fusion puisse se réaliser, les actionnaires du(des) compartiment(s) devant être fusionné(s) ont la possibilité de sortir de ce(s) compartiment(s) par voie de rachat, sans frais, pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion»

6. Reformulation de l'article 6 comme suit:

«La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur. Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionariat, à moins qu'il ne décide de recevoir des certificats. Si un actionnaire demande l'échange de ses certificats contre des certificats d'une autre forme, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les coupures qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délais, les actions souscrites seront attribuées au souscripteur et s'il en a fait la demande, il lui sera remis des certificats nominatifs ou aux porteurs définitifs.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant avec tous les coupons non échus attachés.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société.

L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

En cas d'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société».

7. Reformulation de l'article 7 comme suit:

«Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat».

8. Suppression du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts.

9. Ajout d'un point supplémentaire comme suit:

« **Art. 14.** La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT dont le siège social est situé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (ci-après nommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n ° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

10. Modification de l'article 16 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société».

11. Ajout d'un article 17 comme suit:

«Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec les sociétés du groupe DEXIA ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

12. Ajout d'un article 18 comme suit:

«La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.»

13. Renumerotation des articles 17 à 28.

14. Modification de l'article 20 nouvelle numérotation comme suit:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Un tel réviseur sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires».

15. Modification du point d de l'article 23 nouvelle numérotation comme suit:

d) «lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la SICAV ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la SICAV ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ou lorsque les paiements dus pour le rachat ou la conversion d'actions de la SICAV ne peuvent, dans l'opinion du conseil d'administration être effectués à des taux de change normaux;».

16. Ajout dans l'article 23 nouvelle numérotation des points suivants:

(e) «dès la convocation à une assemblée au cours de laquelle la dissolution de la SICAV sera proposée.

L'avis d'une telle suspension et de sa cessation sera publié dans un quotidien luxembourgeois et dans tout autre journal ou journaux choisis par le Conseil d'Administration.

Cet avis sera également communiqué à tout actionnaire ou personne demandant la souscription, le rachat ou la conversion d'actions du ou des compartiment(s) concerné (s).

Les souscriptions et les demandes de rachat ou de conversion en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la SICAV avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions, rachats et conversions en suspens seront pris en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.»

17. Modification de l'article 24 nouvelle numérotation point A g 1 à 4 comme suit:

1) «Les parts d'Organismes de Placement Collectif sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible;

2) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

3) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.

4) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Les liquidités et les instruments du marché monétaire seront évalués soit à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire soit à leur valeur de marché (évaluation market to market).

5) Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Les avoirs non exprimés dans la devise du compartiment seront convertis en cette devise au taux de change en vigueur à Luxembourg le jour d'évaluation concerné.»

18. Reformulation du texte du point B de l'article 24 nouvelle numérotation:

Les engagements de la SICAV comprendront notamment:

(a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, échus ou dus (y compris mais sans autre limitation la rémunération des gestionnaires, des dépositaires et des mandataires et agents de la SICAV);

(c) toutes les obligations connues, échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;

(d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courue jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la SICAV, et, le cas échéant, d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;

(e) tout autre engagement de la SICAV, de quelque nature et sorte que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la SICAV. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la SICAV prendra en considération tous ses frais d'exploitation (à l'inclusion des émoluments et des frais de déplacement ou autres des administrateurs, des commissions de la Banque Dépositaire et de ses banques correspondantes ainsi que les commissions et frais payables à la Société de Gestion et à ses délégués, aux agents payeurs, aux représentants permanents aux lieux d'enregistrement, à tout autre employé, mandataire désigné par la SICAV, aux experts indépendants, ainsi que les frais pour les services juridiques et de révision), les coûts d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels, toutes les commissions de courtage, tous les impôts, taxes, contributions et charges sur les sociétés payables par la SICAV, les frais d'enregistrement de la SICAV et les frais du maintien de cet enregistrement auprès de toutes les institutions gouvernementales et des bourses, et les frais de port, téléphone et télex. La SICAV pourra calculer les dépenses admi-

nistratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.»

19. Ajout d'un point C dans l'article 24 nouvelle numérotation comme suit:

C. «Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société. Les avoirs nets de la Société sont égaux à l'ensemble des avoirs nets de tous les compartiments, la consolidation étant faite en euro.»

20. Modification du point C de l'article 24 nouvelle numérotation.

Le point «C» est transformé en point «D» et est formulé comme suit:

«Répartition des avoirs et engagements:

Les administrateurs établiront pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

(a) le produit de l'émission d'actions d'un compartiment sera attribué dans les livres de la SICAV à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront attribués à la masse d'avoirs de ce compartiment;

(b) les avoirs qui dérivent d'autres avoirs seront dans les livres de la SICAV, attribués à la même masse d'avoirs que les avoirs dont ils dérivent. Chaque fois qu'un avoir sera réévalué, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet avoir sera alloué à la masse d'avoirs du compartiment auquel cet avoir est attribuable;

(c) tous les engagements de la SICAV qui pourront être attribués à un compartiment seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

(d) les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;

(e) à la suite du paiement éventuel de dividendes aux actionnaires d'un compartiment, la valeur nette de ce compartiment sera réduite du montant des dividendes.

21. Modification du point D de l'article 24 nouvelle numérotation.

Le point «D» est transformé en point «E» et est formulé comme suit:

E. «Pour les besoins de cet Article:

a) chaque action de la SICAV qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article vingt-et-un ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans cet article et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b) les actions à émettre par la SICAV en conformité avec des demandes de souscription reçues, seront traitées comme étant émises à partir de la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans cet article et ce prix sera traité comme une dette due à la Société jusqu'à sa réception par celle-ci;

c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs de la Société seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

d) dans la mesure du possible, effet sera donné au jour d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la SICAV un tel jour d'évaluation».

22. Ajout d'un point F comme suit:

F. «La valeur des actions de distribution d'un compartiment sera déterminée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de ce compartiment, constitués par ses avoirs moins ses engagements, par le nombre d'actions de distribution en circulation augmenté du nombre d'actions de capitalisation en circulation multiplié par la parité du moment. La valeur des actions de capitalisation correspondra à la valeur des actions de distribution multipliée par cette parité.

La valeur de la classe distribution et de la classe capitalisation est fixée en temps opportun par le pourcentage que chaque classe représente dans le capital social du départ. Durant la vie de la SICAV, la part relative de chaque classe dans le capital social varie en fonction de la parité et des souscriptions et rachats de chaque classe, de la manière suivante:

- d'une part, la parité est égale à l'unité lors du lancement et est recalculée à chaque paiement de dividende selon la formule qui consiste à diviser la valeur de l'action de distribution cum-dividende par la valeur de l'action de distribution ex-dividende, et à multiplier par la parité existante; à chaque paiement de dividende, la part relative de la classe capitalisation s'apprécie par rapport à la classe distribution;

- d'autre part, les souscriptions et rachats d'une classe influencent la part relative de cette classe puisqu'ils affectent de la même manière le capital social.»

23. Le terme «valeur nette» est remplacé par «valeur nette d'inventaire».

24. Ajout d'un paragraphe supplémentaire dans l'article 27 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le conseil d'administration.»

25. Suppression de l'article 29 nouvelle numérotation.

26. Ajout d'un article 29 comme suit:

«Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment ou d'une quelconque autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe, pour autant que les actionnaires du compartiment ou de la classe en question soient présents ou représentés».

27. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts en y remplaçant la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de toutes espèces, en parts d'organismes de placement collectif et en instruments du marché monétaire dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles conformément à la Partie II de la loi du 20 décembre 2002».

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le second paragraphe de l'article 5 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital minimum de la Société est de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et a du être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le huitième paragraphe de l'article 5 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour déterminer le capital de la société, les avoirs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments. Le capital consolidé de la Société sera exprimé en euro.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le neuvième paragraphe de l'article 5 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«En outre, s'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, le conseil d'administration pourra décider de fusionner ou de supprimer un ou plusieurs compartiments en annulant les actions de ce(s) compartiment(s) soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) l'entièreté des avoirs nets y afférents, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente. La décision du conseil d'administration sera publiée dans un journal luxembourgeois et dans d'autres journaux des pays où les actions de la SICAV seraient distribuées.

Une telle décision de fusion ou de suppression d'un ou de plusieurs compartiments peut être motivée par un changement de la situation économique et politique des pays dans lesquels (a) des investissements sont effectués ou (b) les actions du ou des compartiment(s) concerné(s) sont distribuées.

En attendant que la fusion puisse se réaliser, les actionnaires du(des) compartiment(s) devant être fusionné(s) ont la possibilité de sortir de ce(s) compartiment(s) par voie de rachat, sans frais, pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion»

Sixième résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 6 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur. Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionariat, à moins qu'il ne décide de recevoir des certificats. Si un actionnaire demande l'échange de ses certificats contre des certificats d'une autre forme, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les coupures qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite.

La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délais, les actions souscrites seront attribuées au souscripteur et s'il en a fait la demande, il lui sera remis des certificats nominatifs ou aux porteurs définitifs.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions, autres que celles au porteur, émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant avec tous les coupons non échus attachés.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société.

L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

En cas d'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propiété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propiétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société».

Septième résolution

L'assemblée décide de reformuler l'article 7 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat».

Huitième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un point supplémentaire à l'Article 14 comme suit:

«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT dont le siège social est situé au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (ci-après nommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n ° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société».

Onzième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article 17 ayant la teneur suivante:

«Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec les sociétés du groupe DEXIA ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.»

Douzième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article 18 ayant la teneur suivante:

«La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de renuméroter les articles 17 à 28.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 nouvellement numéroté pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Un tel réviseur sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires».

Quinzième résolution

L'assemblée décide de modifier le point d de l'article 23 nouvellement numéroté pour lui donner désormais la teneur suivante:

d) «lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la SICAV ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la SICAV ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ou lorsque les paiements dus pour le rachat ou la conversion d'actions de la SICAV ne peuvent, dans l'opinion du conseil d'administration être effectués à des taux de change normaux;».

Seizième résolution

L'assemblée décide d'ajouter dans l'article 23 nouvellement numéroté les points ayant la teneur suivante:

(e) «dès la convocation à une assemblée au cours de laquelle la dissolution de la SICAV sera proposée.

L'avis d'une telle suspension et de sa cessation sera publié dans un quotidien luxembourgeois et dans tout autre journal ou journaux choisis par le Conseil d'Administration.

Cet avis sera également communiqué à tout actionnaire ou personne demandant la souscription, le rachat ou la conversion d'actions du ou des compartiment(s) concerné(s).

Les souscriptions et les demandes de rachat ou de conversion en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la SICAV avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions, rachats et conversions en suspens seront pris en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.»

Dix-septième résolution

L'assemblée décide de modifier le point A g 1 à 4 de l'article 24 nouvellement numéroté pour lui donner désormais la teneur suivante:

1) «Les parts d'Organismes de Placement Collectif sont évaluées sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible;

2) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

3) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.

4) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Les liquidités et les instruments du marché monétaire seront évalués soit à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire soit à leur valeur de marché (évaluation market to market).

5) Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Les avoirs non exprimés dans la devise du compartiment seront convertis en cette devise au taux de change en vigueur à Luxembourg le jour d'évaluation concerné.»

Dix-huitième résolution

L'assemblée décide de reformuler le texte du point B de l'article 24 nouvellement numéroté pour lui donner désormais la teneur suivante:

Les engagements de la SICAV comprendront notamment:

(f) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(g) tous les frais d'administration, échus ou dus (y compris mais sans autre limitation la rémunération des gestionnaires, des dépositaires et des mandataires et agents de la SICAV);

(h) toutes les obligations connues, échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;

(i) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courue jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la SICAV, et, le cas échéant, d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration;

(j) tout autre engagement de la SICAV, de quelque nature et sorte que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la SICAV. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la SICAV prendra en considération tous ses frais d'exploitation (à l'inclusion des émoluments et des frais de déplacement ou autres des administrateurs, des commissions de la Banque Dépositaire et de ses banques correspondantes ainsi que les commissions et frais payables à la Société de Gestion et à ses délégués, aux agents payeurs, aux représentants permanents aux lieux d'enregistrement, à tout autre employé, mandataire désigné par la SICAV, aux experts indépendants, ainsi que les frais pour les services juridiques et de révision), les coûts d'impression et de distribution des rapports annuels et semestriels, toutes les commissions de courtage, tous les impôts, taxes, contributions et charges sur les sociétés payables par la SICAV, les frais d'enregistrement de la SICAV et les frais du maintien de cet enregistrement auprès de toutes les institutions gouvernementales et des bourses, et les frais de port, téléphone et télex. La SICAV pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.»

Dix-neuvième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un point C dans l'article 24 nouvellement numéroté ayant la teneur suivante:

C. «Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée. Le

capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société. Les avoirs nets de la Société sont égaux à l'ensemble des avoirs nets de tous les compartiments, la consolidation étant faite en euro.»

Vingtième résolution

L'assemblée décide de modifier le point C de l'article 24 nouvellement numéroté. Le point «C» est transformé en point «D» et est formulé comme suit:

«Répartition des avoirs et engagements:

Les administrateurs établiront pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

(f) le produit de l'émission d'actions d'un compartiment sera attribué dans les livres de la SICAV à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront attribués à la masse d'avoirs de ce compartiment;

(g) les avoirs qui dérivent d'autres avoirs seront dans les livres de la SICAV, attribués à la même masse d'avoirs que les avoirs dont ils dérivent. Chaque fois qu'un avoir sera réévalué, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet avoir sera alloué à la masse d'avoirs du compartiment auquel cet avoir est attribuable;

(h) tous les engagements de la SICAV qui pourront être attribués à un compartiment seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

(i) les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;

(j) à la suite du paiement éventuel de dividendes aux actionnaires d'un compartiment, la valeur nette de ce compartiment sera réduite du montant des dividendes.

Vingt et unième résolution

L'assemblée décide de modifier le point D de l'article 24 nouvellement numéroté. Le point «D» est transformé en point «E» et est formulé comme suit:

E. «Pour les besoins de cet Article:

a) chaque action de la SICAV qui sera en voie d'être rachetée suivant l'Article vingt et un ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans cet Article et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b) les actions à émettre par la SICAV en conformité avec des demandes de souscription reçues, seront traitées comme étant émises à partir de la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans cet Article et ce prix sera traité comme une dette due à la Société jusqu'à sa réception par celle-ci;

c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs de la Société seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

d) dans la mesure du possible, effet sera donné au jour d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la SICAV un tel jour d'évaluation».

Vingt-deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un point F à l'article 24 nouvellement numéroté ayant la teneur suivante:

F. «La valeur des actions de distribution d'un compartiment sera déterminée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de ce compartiment, constitués par ses avoirs moins ses engagements, par le nombre d'actions de distribution en circulation augmenté du nombre d'actions de capitalisation en circulation multiplié par la parité du moment. La valeur des actions de capitalisation correspondra à la valeur des actions de distribution multipliée par cette parité.

La valeur de la classe distribution et de la classe capitalisation est fixée en temps opportun par le pourcentage que chaque classe représente dans le capital social du départ. Durant la vie de la SICAV, la part relative de chaque classe dans le capital social varie en fonction de la parité et des souscriptions et rachats de chaque classe, de la manière suivante:

- d'une part, la parité est égale à l'unité lors du lancement et est recalculée à chaque paiement de dividende selon la formule qui consiste à diviser la valeur de l'action de distribution cum-dividende par la valeur de l'action de distribution ex-dividende, et à multiplier par la parité existante; à chaque paiement de dividende, la part relative de la classe capitalisation s'apprécie par rapport à la classe distribution;

- d'autre part, les souscriptions et rachats d'une classe influencent la part relative de cette classe puisqu'ils affectent de la même manière le capital social.»

Vingt-troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer à l'article 24 nouvellement numéroté le terme «valeur nette» par «valeur nette d'inventaire».

Vingt-quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire dans l'article 27 des statuts ayant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le conseil d'administration.»

Vingt-cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 29 nouvellement numéroté.

Vingt-sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article 29 ayant la teneur suivante:

«Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment ou d'une quelconque autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe, pour autant que les actionnaires du compartiment ou de la classe en question soient présents ou représentés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Dufresne, G. Haury, S. D'Amico, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18033. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114168/242/582.

(070130474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Porto Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 92, avenue d'Obercorn.

R.C.S. Luxembourg B 120.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 septembre 2007.

T. Metzler

Notaire

Référence de publication: 2007114089/222/12.

(070130697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Tulip Industries Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114056/242/13.

(070130404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114012/242/12.

(070130392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.751.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.925,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 September 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL 1, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119751, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 October 2006, number 1977 (hereafter the «Company»). The articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on 26 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1711 as of 13 August 2007.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of six hundred ten thousand six hundred fifty euro (EUR 610,650.-), represented by twenty-four thousand four hundred twenty-six (24,426) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seven hundred fifty-three thousand two hundred euro (EUR 753,200.-), represented by thirty thousand one hundred twenty-eight (30,128) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of five thousand seven hundred and two (5,702) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of hundred forty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 142,550.-) so as to raise it from its present amount of six hundred ten thousand six hundred fifty euro (EUR 610,650.-), represented by twenty-four thousand four hundred twenty-six (24,426) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seven hundred fifty-three thousand two hundred euro (EUR 753,200.-), represented by thirty thousand one hundred twenty-eight (30,128) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of five thousand seven hundred and two (5,702) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the five thousand seven hundred two (5,702) new shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL PROPERTIES, prequalified, here represented by Mr. Bob CALMES, previously named, at a total price of hundred forty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 142,550.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by KAURI CAPITAL PROPERTIES, prequalified, so that the total amount of hundred forty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 142,550.-), is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at seven hundred fifty-three thousand two hundred euro (EUR 753,200.-), represented by thirty thousand one hundred twenty-eight (30,128) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119 925,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M. résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de KAURI CAPITAL 1, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B numéro 119751, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2006, numéro 1977 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 août 2007, numéro 1711.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de six cent dix mille six cent cinquante euros (EUR 610.650,-), représenté par vingt-quatre mille quatre cent vingt-six (24.426) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept cent cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 753.200,-), représenté par trente mille cent vingt-huit (30.128) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de cinq mille sept cent deux (5.702) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 142.550,-), pour le porter de son montant actuel de six cent dix mille six cent cinquante euros (EUR 610.650,-), représenté par vingt-quatre mille quatre cent vingt-six (24.426) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept cent cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 753.200,-), représenté par trente mille cent vingt-huit (30.128) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de cinq mille sept cent deux (5.702) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Toutes les cinq mille sept cent deux (5.702) parts sociales ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL PROPERTIES, prémentionnée, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, pour un prix total de cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 142.550,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société,

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL PROPERTIES, prémentionnée, de façon à ce que le montant total de cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 142.550,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante-trois mille deux cents euros (EUR 753.200,-), représenté par trente mille cent vingt-huit (30.128) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11235. — Reçu 1.425,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114194/239/125.

(070130648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pillarlux Matran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113882/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pillarlux Holdings 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.023.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113880/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06517. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pillarlux Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.589.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113879/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, a GUERNSEY LIMITED PARTNERSHIP whose registered office is Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, registered on 2 October 2006 in the Register of Limited Partnerships of Guernsey under number 721,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 September 2007.

2) CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116 818,

here represented by Mr Bob Calmes, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 September 2007.

The above-mentioned proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders of KAURI CAPITAL PROPERTIES, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119.925, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15 November 2006 (hereafter the «Company»). The articles of Incorporation have been modified by the undersigned notary on 26 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 13 August 2007, number 1711.

The appearing parties, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of two million seven hundred fifty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 2,754,550.-), represented by twenty-seven thousand four hundred thirty-six (27,436) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and eighty-two thousand seven hundred forty-six (82,746) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to two million eight hundred forty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 2,849,450.-), represented by twenty-eight thousand three hundred eighty-one (28,381) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and eighty-five thousand five hundred ninety-seven (85,597) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of nine hundred forty-five (945) A shares of the Company and two thousand eight hundred fifty-one (2,851) B shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company.

The shareholders approved the following resolutions:

First resolution

Further the shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of ninety-four thousand nine hundred euro (EUR 94,900.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred fifty-four thousand five hundred and fifty euro (EUR 2,754,550.-), represented by twenty-seven thousand four hundred thirty-six (27,436) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and eighty-two thousand seven hundred forty-six (82,746) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to two million eight hundred forty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 2,849,450.-), represented by twenty-eight thousand three hundred eighty-one (28,381) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and eighty-five thousand five hundred ninety-seven (85,597) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of nine hundred forty-five (945) A shares of the Company and two thousand eight hundred fifty-one (2,851) B shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The nine hundred forty-five (945) new A shares of the Company have been subscribed by CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116 818, here represented by Mr. Bob Calmes, previously named, at a total price of twenty-three thousand six hundred twenty-five euro (EUR 23,625.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The two thousand eight hundred fifty-one (2,851) new B shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, prequalified, here represented by Mr Bob Calmes, previously named, at a total price of seventy-one thousand two hundred seventy-five euro (EUR 71,275.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l. and KAURI CAPITAL GUERNSEY, L.P., aforementioned, so that the total amount of ninety-four thousand nine hundred euro (EUR 94,900.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Further the shareholders resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at to two million eight hundred forty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 2,849,450.-), represented by twenty-eight thousand three hundred eighty-one (28,381) A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and eighty-five thousand five hundred ninety-seven (85,597) B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, un GUERNSEY LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social à Dorey Court, Admiral Park, Elizabeth Avenue, St Peter Port, Guernsey, enregistrée le 2 octobre 2006 auprès du Register of Limited Partnerships of Guernsey sous le numéro 721,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 septembre 2007.

2) CAPMARK EL LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.818,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 14 septembre 2007.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont les associés de KAURI CAPITAL PROPERTIES, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119 925, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 novembre 2006, numéro 2135 (ci après la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 août 2007, numéro 1711.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de deux millions sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.754.550.-), représenté par vingt-sept mille quatre cent trente-six (27.436) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-six (82.746) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.849.450.-), représenté par vingt-trois mille trois cent quatre-vingt et une (23.381) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (85.597) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de neuf cent quarante-cinq (945) nouvelles parts sociales de classe A de

la Société, et deux mille huit cent cinquante et une (2.851) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Les associés approuvent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros (EUR 94.900,-) pour le porter de son montant actuel deux millions sept cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 2.754.550,-), représenté par vingt-sept mille quatre cent trente-six (27.436) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre-vingt-deux mille sept cent quarante-six (82.746) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à deux millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.849.450,-), représenté par vingt-trois mille trois cent quatre-vingt et une (23.381) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (85.597) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de neuf cent quarante-cinq (945) nouvelles parts sociales de classe A de la Société, et deux mille huit cent cinquante-et une (2.851) parts sociales de classe B de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Les neuf cent quarante-cinq (945) nouvelles parts sociales de la classe A ont été entièrement souscrites par CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 818, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, pour un prix total de vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 23.625,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les deux mille huit cent cinquante et un (2.851) nouvelles parts sociales de la classe B ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL GUERNSEY LP, prémentionnée, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, pour un prix total de soixante et onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 71.275,-), dont l'intégralité a été versé au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l., prémentionnée, et KAURI CAPITAL GUERNSEY, L.P., prémentionnée, de façon à ce que le montant total de quatre-vingt-quatorze mille neuf cent euros (EUR 94.900,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions huit cent quarante-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.849.450,-), représenté par vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-un (28.381) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (85.597) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11234. — Reçu 949 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114195/239/164.

(070130645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.754.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAURI CAPITAL 1, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119751,

here represented by Mr Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 September 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 119754, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 25 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 October 2006, number 1982 (hereafter the «Company»). The articles of Incorporation have been modified by the undersigned notary on 26 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1711 as of 13 August 2007.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of six hundred eight thousand one hundred fifty euro (EUR 608,150.-), represented by twenty-four thousand three hundred twenty-six (24,326) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seven hundred fifty thousand seven hundred euro (EUR 750,700.-), represented by thirty thousand twenty-eight (30,028) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of five thousand seven hundred two (5,702) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association of the Company.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of hundred forty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 142,550.-) so as to raise it from its present amount of six hundred eight thousand one hundred fifty euro (EUR 608,150.-), represented by twenty-four thousand three hundred twenty-six (24,326) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to seven hundred fifty thousand seven hundred euro (EUR 750,700.-), represented by thirty thousand twenty-eight (30,028) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, through the issue of five thousand seven hundred two (5,702) shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the five thousand seven hundred two (5,702) new shares of the Company have been subscribed by KAURI CAPITAL 1, prequalified, here represented by Mr. Bob Calmes, prequalified, at a total price of hundred forty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 142,550.-), out of which the entirety is allocated to the share capital of the Company,

The subscribed shares have been fully paid up in cash by KAURI CAPITAL 1, prequalified, so that the total amount of hundred forty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 142,550.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

Further the sole shareholder resolved to modify article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at seven hundred fifty thousand seven hundred euro (EUR 750,700.-), represented by thirty thousand twenty-eight (30,028) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KAURI CAPITAL 1, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.751,

ici représentée par Monsieur Bob Calmes, LL.M., résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 119.754, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 octobre 2006, numéro 1982 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 août 2007, numéro 1711.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle de six cent huit mille cent cinquante euros (EUR 608.150,-), représenté par vingt-quatre mille trois cent vingt-six (24.326) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept cent cinquante mille sept cents euros (EUR 750.700,-) représenté par trente mille vingt-huit (30.028) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de cinq mille sept cent deux (5.702) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 142.550,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent huit mille cent cinquante euros (EUR 608.150,-), représenté par vingt-quatre mille trois cent vingt-six (24.326) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept cent cinquante mille sept cents euros (EUR 750.700,-) représenté par trente mille vingt-huit (30.028) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à travers l'émission de cinq mille sept cent deux (5.702) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Toutes les cinq mille sept cent deux (5.702) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par KAURI CAPITAL 1, prémentionnée, ici représentée par Monsieur Bob Calmes, prénommé, pour un prix total de cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euro (EUR 142.550,-), dont l'intégralité a été versée au capital social de la Société.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL 1, prémentionnée, de façon à ce que le montant total de cent quarante-deux mille cinq cent cinquante euro (EUR 142.550,-) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille sept cents euros (EUR 750.700,-) représenté par trente mille vingt-huit (30.028) parts sociales, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Calmes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007, Relation: EAC/2007/11236. — Reçu 1.425,50 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114192/239/124.

(070130650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Aardvark Real Estate, Société Anonyme,
(anc. Artemis Real Estate).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007114004/239/13.

(070130727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Nutriconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007114008/242/12.

(070130473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. SDS Luxembourg).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007114003/239/13.

(070130717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

ASI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.805.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg;

«the proxyholder»

acting as a special proxy of EasyJet PLC, having its registered office at Luton Airport, GB - LU2 9LS Luton, Bedfordshire, United Kingdom;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy holder declared and requested the notary to act that, as it appears from the proxy annexed to this deed to be registered with it, the two thousand (2,000) shares with a nominal value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée, ASI (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited company having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 114 805, has been incorporated by deed enacted on the first day of March 1st, 2006 before M^e Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée ASI (LUXEMBOURG) S.à r.l. amounts currently to fifty thousand pounds (GBP 50,000.-), represented by two thousand (2,000) shares with a nominal par value of twenty-five pounds (GBP 25.-) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of ASI (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder approved the interim balance sheet of the Company as at 30 June 2007 attached hereto and declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company with immediate effect.

V.- That the mandator declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all the known debts have been paid and that all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the mandator which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly transferred and conveyed to the mandator. He irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

(iii) all assets all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the mandator, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iv) he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at Alter Domus, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EasyJet PLC, ayant son siège social à Luton Airport, GB - LU2 9LS Luton, Bedfordshire, United Kingdom;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, comme il est indiqué sur la procuration annexée à cet acte et devant être déposée avec ce dernier, que les deux mille parts sociales (2.000) de valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune et représentant l'entière du capital de la société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider de tous les points présentés à l'ordre du jour.

Le mandataire déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que la société à responsabilité limitée ASI (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114 805, a été constituée suivant acte reçu le 1^{er} mars 2006, par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée ASI (LUXEMBOURG) S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à cinquante mille livres sterling (GBP 50.000,-), représentés par deux mille (2.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-), intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ASI (LUXEMBOURG) S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique, approuve la balance intérimaire de la société au 30 juin 2007 ; cette dernière se trouve en annexe de la présente assemblée. De plus, il déclare expressément procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant déclare que:

(i) la société ne poursuit plus aucune activité;

(ii) toutes les dettes connues ont été payées et que tous les droits, titres, intérêts et obligations en relation avec les engagements existants, comme décrit dans le tableau A ci-joint, sont dès à présent assumés, transférés et donnés au mandant qui en a pris connaissance et a consenti à ce transfert ; tous les engagements additionnels liés à la liquidation sont dûment transférés et transmis au mandant. Il s'engage irrévocablement à assumer et à régler toutes les dettes actuellement inconnues de la société dissoute.

(iii) tous les actifs, tous les droits, titres, intérêts et engagements en relation avec les actifs existants, comme décrit dans le tableau A ci-joint, sont assignés, transférés et transmis au mandant, qui en a pris connaissance et a consenti à cette reprise.

(iv) il accepte tous les actifs, passifs et engagements de la société dissoute et que la dissolution de la société est terminée sans préjudice comme il en assume toutes les responsabilités.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21284. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114181/211/112.

(070130658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pillarlux Roeselare Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.574.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113876/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06503. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

KPI Residential Property 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.189.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113874/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06535. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pillarlux Sintra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113875/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06504. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pillarlux Bretigny Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113884/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06510. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. CITADEL WELLINGTON LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of the State of Delaware under the number 0135962-2, with registered office at c/o Corporation Trust Company 1209 Orange Street Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America,

holder of eight hundred and nine (809) shares in CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l.,

here represented by Ms Nadia ADJEROUN, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 June 2007;

2. KGSF HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Island, registered with the Register of Companies of Cayman Islands under the number 156505, with registered office at c/o Dundee Leeds Management Services (Cayman) Ltd, 2nd Floor, Waterfront Centre, 28 North Church Street, P.O. Box 2506, GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

holder of two thousand nine hundred and forty-one (2.941) shares in CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l.,

here represented by Ms Nadia Adjeroun, previously named, by virtue of a proxy, given on 28 June 2007;

(together being the «Shareholders»).

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holders of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties represent all the shareholders of CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l., (the «Company») a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 112048, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 November 2005, published on 21 February 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 384. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 3 April 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twelve million six hundred twenty-five thousand US dollars (USD 12,625,000.-), so as to raise it from its present amount of three hundred seventy-five thousand US dollars (USD 375,000.-) up to thirteen million US dollars (USD 13,000,000.-) by the issue of one hundred twenty-six thousand two hundred fifty (126,250) shares, having a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The new shares have been entirely subscribed by the Shareholders in the following proportions:

- ninety-nine thousand fifty-eight (99,058) shares have been subscribed by KGSF HOLDINGS LIMITED, previously named, duly represented by Ms Nadia Adjeroun, prenamed, for a total subscription price of nine million nine hundred five thousand eight hundred dollars (USD 9,905,800.-) ;

- twenty-seven thousand one hundred ninety-two (27,192) shares have been subscribed by CITADEL WELLINGTON LLC, previously named, duly represented by Ms Nadia Adjeroun, prenamed, for a total subscription price of two million seven hundred nineteen thousand two hundred dollars (USD 2,719,200.-) .

The newly issued ordinary shares will be fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of twelve million six hundred twenty-five thousand US dollars (USD 12,625,000.-) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The meeting resolves to authorize any lawyer of ARENDT & MEDERNACH, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 36 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 36.** (1) The share capital is fixed at thirteen million US dollars (USD 13,000,000.-) represented by one hundred thirty thousand (130,000) Shares having a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

(2) The share capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder, in the event that the Company has only one Shareholder, or by a decision by a Super-Majority Vote of the General Meeting.

(3) Each Share entitles the Shareholder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

(4) The Company shall only issue Shares in registered form which shall be duly registered in the Register.

(5) The Company shall record only one Person as the owner of any outstanding Shares. Joint owners of Shares shall appoint one Person as the record owner of their Shares.

(6) In the case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be freely transferred by application of the requirements of Article 189 of the Act.

(7) Subject to the conditions of Article 199 of the Act, the Shareholders may resolve at a General Meeting to issue new Shares.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one hundred thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CITADEL WELLINGTON LLC , une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 0135962-2, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Company 1209 Orange Street Wilmington, new Castle Coutny, DE 19801 United States of America,

détenant huit cent neuf (809) parts sociales de la société CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l.,

ici représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2007;

2. KGSF HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Register of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 156505, ayant son siège social au c/o Dundee Leeds Management Services (Cayman) Ltd, 2nd Floor, Waterfront Centre, 28 North Church Street, P.O. Box 2506, GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

détenant deux mille neuf cent quarante et une (2.941) parts sociales de la société CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l.,

ici représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2007 ;

(Ensemble les «Associés»).

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes représentent tous les associés de CITADEL GLOBAL TRADING S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112.048, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 384. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 3 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparantes, détenant l'intégralité du capital social prient le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes :

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions six-cent vingt-cinq mille US dollars (USD 12.625.000,-), de manière à l'élever de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille US dollars (USD 375.000,-) à treize millions de US dollars (USD 13.000.000,-) par l'émission de cent-vingt-six mille deux-cent cinquante (126.250) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100.-) chacune.

Les actions ordinaires nouvellement émises ont entièrement été souscrites par les Associés dans les proportions suivantes:

- quatre-vingt-dix-neuf mille cinquante-huit (99.058) parts sociales ont été souscrites par KGSF HOLDINGS LIMITED, prénommée, dûment représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, susmentionnée, pour un prix de souscription total de neuf millions neuf-cent cinq mille huit cents dollars (USD 9,905,800.-)

- vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze (27.192) parts sociales ont été souscrites par CITADEL WELLINGTON LLC, prénommée, dûment représentée par Mademoiselle Nadia Adjeroun, susmentionnée, pour un prix de souscription total de deux millions sept-cent dix-neuf mille deux cents dollars (USD 2,719,200.-)

Les actions ordinaires nouvellement émises sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport total de douze millions six-cent vingt-cinq mille US dollars (USD 12,625,000.-) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 36 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 36.** (1) Le capital social s'élève à treize millions de dollars américains (USD 13.000.000,-) représenté par cent-trente mille (130.000) Parts d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

(2) Le capital social peut être modifié à tout moment sur décision de l'Associé unique, au cas où la Société ne compterait qu'un seul Associé, ou sur décision prise par un Vote à la Majorité Qualifiée donné en Assemblée Générale.

(3) Chaque Part ouvre le droit pour l'Associé à une portion de l'actif et des bénéfices de la Société directement proportionnelle au nombre de Parts existantes.

(4) La Société ne pourra émettre que des Parts nominatives qui seront enregistrées dans le Registre.

(5) La Société enregistre une seule Personne en tant que propriétaire des Parts en circulation. Les copropriétaires de Parts désignent une Personne en tant que propriétaire des Parts aux fins de l'enregistrement.

(6) Dans le cas d'un Associé unique, les Parts détenues par l'Associé unique peuvent être cédées librement. S'il existe plusieurs Associés, les Parts détenues par chaque Associé peuvent être cédées librement en application des exigences de l'Article 189 de la Loi.

(7) Sous réserve des conditions de l'Article 199 de la Loi, les Associés peuvent décider lors d'une Assemblée Générale d'émettre des nouvelles Parts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à cent mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même mandataire comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : N. Adjeroun, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation : EAC/2007/7582. - Reçu 93.847,86 euros

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114229/239/155.

(070130734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

AFD Saint Martin C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007113997/231/14.

(070130841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Luxfen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007114029/236/11.

(070130233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Kauri Capital 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007114093/239/12.

(070130649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47608 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007114107/211/11.

(070130613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Corning Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.020.093.965,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.156.

In the year two thousand and seven, on the ninth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CORNING FINANCE CAYMAN LTD., a company validly existing and governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples and Calder. PO Box 309 G.T., Uglan House. South Church Street. Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Cote d'Eich. L-1450 Luxembourg by virtue of a power of attorney given on August 8th, 2007.

The said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person represented as stated here above has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder (the «Sole Shareholder») of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of CORNING FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l. a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Company Register under number B 118.156, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1839 of October 2, 2006 (hereafter the «Company»).

II. The Sole Shareholder is currently the owner of three hundred two million seven thousand seven hundred seventeen (302,007,717) Class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and an aggregate par value of three hundred two million seven thousand seven hundred seventeen US Dollar (USD 302,007,717) (hereinafter the «Shares») of CORNING VENTURES S.à.r.l., a limited liability company duly organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending (hereinafter the «Contributed Company»).

The Company owns already eight hundred eighty five million fifty eight thousand two hundred eighty-three (885,058,283) Class A Shares and all the one hundred thirty-one million nine hundred fourteen thousand (131,914,000) Class B Shares of CORNING VENTURES S.à.r.l. purchased from the Sole Shareholder, by means of a transfer agreement entered into by and between the Company and the Sole Shareholder on August 8, 2007.

III. The Company and its Sole Shareholder together hold the entire share capital of CORNING VENTURES S.à r.l..

IV. The Company's share capital is currently set at sixteen thousand eight hundred US Dollar (USD 16,800) represented by one hundred sixty (160) Class A ordinary shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, one hundred sixty (160) Class B ordinary shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each and one hundred sixty (160) Class C ordinary shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, all subscribed and fully paid up.

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of three billion twenty million seventy-seven thousand one hundred sixty-five US Dollar (USD 3,020,077,165.-) in order to raise it from its present amount of sixteen thousand eight hundred US Dollar (USD 16,800.-) to three billion twenty million ninety-three thousand nine hundred sixty-five US Dollar (USD 3,020,093,965.-) by the issuance of sixty-three million one hundred two thousand four hundred thirty-six (63,102,436) new Class A shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, and an aggregate par value of two billion two hundred eight million five hundred eighty-five thousand two hundred sixty US Dollar (USD 2,208,585,260.-) vested with the same rights and obligations as the existing Class A shares, by the issuance of nine million five hundred ninety three thousand one hundred eighty-one (9,593,181) new Class B shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, and an aggregate par value of three hundred thirty-five million seven hundred sixty-one thousand three hundred thirty-five US Dollar (USD 335,761,335.-) vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares and by the issuance of thirteen million five hundred ninety-two thousand three hundred two (13,592,302) new Class C shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, and an aggregate par value of four hundred seventy five million seven hundred thirty thousand five hundred seventy US Dollar (USD 475,730,570.-) vested with the same rights and obligations as the existing Class C shares.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder (the «Contributor», the «Subscriber») through its proxyholder declared to subscribe to all sixty-three million one hundred two thousand four hundred thirty-six (63,102,436) new Class A shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, all nine million five hundred ninety-three thousand one hundred eighty-one (9,593,181) new Class B shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, and all thirteen million five hundred ninety-two thousand three hundred two (13,592,302) new Class C shares with a par value of thirty-five US Dollar (USD 35.-) each, issued by the Company and to fully pay them up in an amount of three billion twenty million seventy-seven thousand one hundred sixty-five US Dollar (USD 3,020,077,165.-) by a contribution in kind consisting in the Shares.

Evaluation

The Shares are evaluated three billion twenty million seventy-seven thousand one hundred sixty-five US Dollar (USD 3,020,077,165.-), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated August 8th, 2007 and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers, dated August 8th, 2007, and by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a copy of the Contribution Agreement between the Company and the Contributor on August 8th, 2007.
- a recent balance sheet of CORNING VENTURES S.à.r.l. certified «true and fair» by its Managers;
- a declaration of value of the contribution executed by the Director of the Contributor;
- a valuation statement executed by the managers of the Company;
- a certificate of free transferability issued by CORNING VENTURES S.à.r.l.

Said contribution agreement, balance sheet, certificate of free transferability, declaration of value and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole beneficial owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;
- the contribution of such Shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Contribution tax payment exemption request

For the purpose of registration, the Contributor, through its proxyholder, declared that:

- the contribution in kind consisting of shares of a capital company incorporated in the European Union, the Contributed Company, to another company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, the Company;
- the Company owing already approximately 77,1029 percent of the share capital of the Contributed Company;
- and following the present extraordinary general meeting, the Company owns more than sixty-five percent (65%) of the share capital of the Contributed Companies.

Proof of such percentage has been given to the undersigned notary by a copy of the transfer agreement entered into by and between CORNING FINANCE CAYMAN LTD. and the Company on August 8th, 2007.

Consequently, the Contributor expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolved to amend paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three billion twenty million ninety-three thousand nine hundred sixty-five US Dollar (USD 3,020,093,965.-) divided into:

- sixty-three million one hundred two thousand five hundred ninety-six (63,102,596) Class A ordinary shares with a nominal amount of each share of thirty-five US Dollar (USD 35.-), all subscribed and fully paid up.
- nine million five hundred ninety-three thousand three hundred forty-one (9,593,341) Class B ordinary shares with a nominal amount of each share of thirty-five US Dollar (USD 35.-), all subscribed and fully paid up.
- thirteen million five hundred ninety two thousand four hundred sixty-two (13,592,462) Class C ordinary shares with a nominal amount of each share of thirty-five US Dollar (USD 35.-), all subscribed and fully paid up.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand five hundred Euros (7,500 EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CORNING FINANCE CAYMAN LTD. une société valablement constituée et régie selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples and Calder, PO Box 309 G.T., Uglad House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands

ici représentée par Régis Galiotto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 août 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de CORNING FINANCE LUXEMBOURG S.à.r.l., dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.156 et constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1839 en date du 2 octobre 2006 (la «Société»).

II. L'Associé Unique est actuellement propriétaire de trois cent deux millions sept mille sept cent dix-sept (302.007.717) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et ensemble d'une valeur totale de trois cent deux millions sept mille sept cent dix-sept US Dollars (USD 302.007.717) (ensemble les «Parts Sociales Apportées») de CORNING VENTURES S.à.r.l. une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société Apportée»).

La Société possède déjà huit cent quatre-vingt-cinq millions cinquante huit mille deux cent quatre-vingt-trois (885.058.283) parts sociales de catégorie A et la totalité des cent trente et un millions neuf cent quatorze mille (131.914.000) parts sociales de catégorie B, acquises de son Associé Unique, aux termes d'un acte de transfert conclu entre la Société et son Associé Unique en date du 8 août 2007.

III. La Société et son Associé Unique possèdent ensemble la totalité du capital social de CORNING VENTURES S.à.r.l.

IV. Le capital social de la Société est actuellement fixé à seize mille huit cent US Dollars (USD 16.800,-) représenté par cent soixante (160) parts sociales ordinaires de catégorie A d'un montant nominal par action de trente-cinq US Dollars (USD 35,-), cent soixante (160) parts sociales ordinaires de catégorie B d'un montant nominal par action de trente-cinq US Dollars (USD 35,-), cent soixante (160) parts sociales ordinaires de catégorie C d'un montant nominal par action de trente-cinq US Dollars (USD 35,-), toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois milliards vingt millions soixante dix-sept mille cent soixante-cinq US Dollars (USD 3.020.077.165,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille huit cent US Dollars (USD 16.800,-) à trois milliards vingt millions quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-cinq US Dollars (USD 3.020.093.965,-) par la création et l'émission de soixante-trois millions cent deux mille quatre cent trente-six (63.102.436) nouvelles parts sociales de catégorie A d'un montant nominal de trente-cinq US Dollars (USD 35,-) chacune et représentant une valeur totale de deux milliards deux cent huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante US Dollars (USD 2.208.585.260,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A existantes, par l'émission de neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-un (9.593.181) nouvelles parts sociales de catégorie B d'un montant nominal de trente-cinq US Dollars (USD 35,-) chacune et représentant une valeur totale de trois cent trente-cinq millions sept cent soixante et un mille trois cent trente-cinq US Dollars (USD 335.761.335,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie B existantes et par l'émission de treize millions cinq cent quatre-vingt-douze mille trois cent deux (13.592.302) nouvelles parts sociales de catégorie C d'un montant nominal de trente-cinq US Dollars (USD 35,-) chacune et représentant une valeur totale de quatre cent soixante-quinze millions sept cent trente mille cinq cent soixante-dix US Dollars (USD 475.730.570,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie C existantes.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique (l'«Appporteur», le «Souscripteur»), par son mandataire, a déclaré souscrire aux soixante trois millions cent deux mille quatre cent trente-six (63.102.436) nouvelles parts sociales de catégorie A d'un montant nominal de trente-cinq US Dollars (USD 35,-) chacune, aux neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille cent quatre-vingt-un (9.593.181) nouvelles parts sociales de catégorie B d'un montant nominal de trente-cinq US Dollars (USD 35,-) et aux treize millions cinq cent quatre-vingt-douze mille trois cent deux (13.592.302) nouvelles parts sociales de catégorie C d'un montant nominal de trente-cinq US Dollars (USD 35,-) chacune, émises par la Société, et les libérer intégralement pour un montant de trois milliards vingt millions soixante-dix-sept mille cent soixante-cinq US Dollars (USD 3.020.077.165,-) par apport en nature des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

Les Parts Sociales Apportées sont évaluées à trois milliards vingt millions soixante-dix-sept mille cent soixante-cinq US Dollars (USD 3.020.077.165,-), cette valeur a été décidée par l'Apporteur, par la voie d'une déclaration de valeur, datée du 8 août 2007, et acceptée par les gérants de la Société, par la voie d'un conseil de gérance tenu le 8 août 2007 et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert des Parts Sociales Apportées et de leur valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- Une copie du contrat d'apport conclu entre la Société et l'Apporteur en date du 8 août 2007;
- Un bilan récent de CORNING VENTURES S.à.r.l. certifié fidèle et sincère par ses gérants;
- Une déclaration de la valeur de l'apport signée par l'administrateur de l'Apporteur;
- Une certification de valeur signée par les gérants de la Société;
- Un certificat de libre transmissibilité émis par CORNING VENTURES S.à.r.l.

Lesdits contrat d'apport, bilan, certificat de libre transmissibilité, déclaration de valeur et certification de valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, à travers son mandataire, déclare que:

- Il est le seul détenteur des Parts Sociales Apportées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables, ou ayant fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de prendre en charge ces passifs pour le compte de la société apporteuse;
- L'apport de telles actions est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- Toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays respectifs des Parts Sociales Contribuées, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Requête d'exemption de la taxe sur l'apport

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur à travers son mandataire, déclare que:

- l'apport en nature consiste en parts sociales d'une société de capital constituée au sein de l'Union Européenne, la société Apportée, à une autre société constituée au Grand-Duché de Luxembourg, la Société;
- la Société détient déjà approximativement 77,1029 pour cent du capital social de la Société Apportée;
- et suivant la présente assemblée générale extraordinaire, la Société détient plus de soixante-cinq pour cent (65%) du capital social de la Société Apportée;

Preuve d'un tel pourcentage a été donnée au notaire soussigné par une copie de l'acte de transfert conclu entre CORNING FINANCE CAYMAN LTD. et la Société en date du 8 août 2007.

Par conséquent, le souscripteur formule expressément une requête d'exemption du droit d'apport sur la base de l'article 4.2 de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971, prévoyant l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois milliards vingt millions quatre-vingt-treize mille neuf cent soixante-cinq US Dollars (USD 3.020.093.965,-) réparti comme suit:

- soixante-trois millions cent deux mille cinq cent quatre-vingt-seize (63.102.596) parts sociales ordinaires de catégorie A d'un montant nominal par action de trente-cinq US Dollars (USD 35), toutes souscrites et entièrement libérées.
- neuf millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent quarante et une (9.593.341) parts sociales ordinaires de catégorie B d'un montant nominal par action de trente-cinq US Dollars (USD 35,-), toutes souscrites et entièrement libérées.
- treize millions cinq cent quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-deux (13.592.462) parts sociales ordinaires de catégorie C d'un montant nominal par action de trente-cinq US Dollars (USD 35,-), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille cinq cents euros (7.500 euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et année qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007. Relation: LAC/2007/22507. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114236/211/247.

(070130803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Klermo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.508.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007113886/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sage Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.002.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, represented by VCP VI GP PARTNERSHIP, a partnership established under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, in its capacity as General Partner, and

- VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., a limited partnership organised and incorporated under the laws of Scotland, with its principal place of business at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, represented by VCP VI E GP PARTNERSHIP, a partnership established under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, in its capacity as General Partner, represented by VCP VI E GP LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, in its capacity as General Partner;

both here represented by Mr Dirk Leermakers, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given on July 30, 2007.

A copy of said proxies, having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- the appearing parties are the only shareholders of the company existing under the name of SAGE ACQUISITION (LUX) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, whose articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated January 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 816 of May 8, 2007 (the Company);

- the subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each;
- the shareholders of the Company have decided to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation;
- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;
- the shareholders of the Company have decided to appoint Mr Bart Zech, having his professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, as liquidator; and
- the shareholders of the Company have decided that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jospeh Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

VISION CAPITAL PARTNERS VI L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, représentée par VCP VI GP PARTNERSHIP, une société en commandite établie sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA en sa qualité d'associé commandité; et

VISION CAPITAL PARTNERS VI E L.P., une société en commandite existant sous le droit écossais, ayant son établissement principal à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, représentée par VCP VI E GP PARTNERSHIP, une société en commandite établie sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, en sa qualité d'Associé Commandité, représenté par VCP VI E GP LIMITED, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port GY1 3DA, en sa qualité d'associé commandité;

représentées ici par M. Dirk Leermakers, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 30 juillet 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de SAGE ACQUISITION (LUX) S.à.r.l., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 15 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 816 en date du 8 mai 2007 (la Société);

- le capital social de la Société s'élève à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

- les associés de la Société ont décidé de liquider la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation;

- les associés de la Société donnent pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;

- les associés de la Société ont décidé de nommer comme liquidateur M. Bart Zech, ayant son adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- les associés de la Société ont décidé que le liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: D. Leermakers, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. Relation: LAC/2007/21280. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114197/211/94.

(070130642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007113869/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.679.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007113870/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.253.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007113871/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Pressti doc S.A., Société Anonyme,
(anc. Easy Print S.A.).**

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.
R.C.S. Luxembourg B 129.034.

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EASY PRINT S.A. (numéro d'identité 2007 22 17 064), avec siège social à L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 129.034, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, numéro 1615 du 1^{er} août 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-François Floc'h, gérant de société, demeurant à Augny (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Eric Denis, gérant de société, demeurant à Rombas (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination de la société de EASY PRINT S.A. en PRESSTI DOC S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de EASY PRINT S.A. en PRESSTI DOC S.A. et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PRESSTI DOC S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-F. Floc'h, J.-M. Weber, E. Denis, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2290. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007114227/236/45.

(070130248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Global Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8245 Mamer, 2A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 127.850.

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Cédric Dacos, employé privé, né à Liège (Belgique), le 23 janvier 1979, demeurant à L-3960 Ehlinge, 37, rue du Centre,

agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle GLOBAL GESTION s.à r.l. (numéro d'identité 2007 24 20 897), avec siège social à L-3960 Ehlinge, 37, rue du Centre, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.850, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1318 du 29 juin 2007,

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3960 Ehlinge, 37, rue du Centre, à L-8245 Mamer, 2A, rue de la Libération.

Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Mamer.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dacos, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2297. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 septembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007114223/236/33.

(070130230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Winston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Winston Holding S.A.).

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 33.127.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WINSTON HOLDING S.A., ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33.127, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 7 septembre 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1468 du 29 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de Madame Muriel Bourgeois, maîtrise «chargée de commercialisation de biens et services industriels», avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur de Monsieur Florian Berthier, ingénieur en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en WINSTON S.A., SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 21 des statuts.

4.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en WINSTON S.A., SPF.

En conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de WINSTON S.A., SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 21 des statuts comme suit:

Art. 21. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6 et l'article 12 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat est de six ans.»

Art. 12. «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Heiliger, M. Bourgeois, F. Berthier, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2007. Relation: EAC/2007/7805. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114266/239/93.

(070130627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bridinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Director

Référence de publication: 2007113872/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06568. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

KPI Residential Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.188.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113873/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06546. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Bakeries Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.623.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAKERIES LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113866/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07943. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070130289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Winplan Assurance Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007115036/212/13.

(070131531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Verandas Grand-Ducales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 36, Zone Artisanale Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 37.084.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007113581/236/11.

(070130170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

RC Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.
R.C.S. Luxembourg B 87.456.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007113583/236/11.

(070130182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2007.

3i Gamesa (b&c) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.100,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 114.736.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

T. van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007112692/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04421. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070129244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2007.
